

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1

En nous transmettant une commande, l'acheteur déclare et accepte nos conditions générales de vente comme étant les seules valables dans toutes ses transactions avec notre société.

Art. 2

En signant le bon de livraison, l'acheteur déclare explicitement avoir reçu les marchandises en bon état. Toute réclamation concernant les marchandises livrées, doit nous être confirmée par courrier recommandé dans un délai de 8 jours compté à partir de la date de livraison. Tout défaut caché doit nous être signalé par courrier recommandé dans un délai de 3 jours après la découverte du défaut. En cas de défauts dus à des fautes de construction ou de matériel, EURO-LUCE SPRL s'engage à remplacer les marchandises endommagées. L'acheteur accepte explicitement que dans ce cas aucune indemnité supplémentaire ne sera due.

Art. 3

Nos factures sont payables au comptant à Bruxelles. Des intérêts de retard au taux de 7 % du montant de la facture par mois seront dus à partir de la date d'échéance sur les factures impayées à leur échéance, sans mise en demeure. En cas de non-paiement par oubli ou mauvaise volonté, le solde dû sera augmenté après la mise en demeure de 7%, avec un minimum de 124,00 € et un maximum de 1.859,00 €, à titre d'indemnisation forfaitaire. L'article 1244 du Code Civil reste valable en faveur de l'acheteur.

Art. 4

L'acheteur déclare explicitement que les marchandises livrées restent la propriété de EURO-LUCE SPRL tant qu'elles ne sont pas payées. L'acheteur est tenu à garder les marchandises en bon état. Tout risque de perte ou de dégâts, même de force majeure, est à charge de l'acheteur.

Art. 5

Lors de l'annulation d'une commande par l'acheteur, une indemnisation forfaitaire de 30% de la valeur de la commande est due par l'acheteur à EURO-LUCE SPRL. EURO-LUCE SPRL garde toutefois le droit de demander à l'acheteur une indemnisation plus importante lorsqu'il en présente la preuve.

Art. 6

Tous litiges ressortent de la compétence des Tribunaux de Bruxelles.

Art. 7

Seules les présentes conditions de vente sont d'application entre les parties, sauf dérogations écrites expressément acceptées par EURO-LUCE SPRL.

Art. 8

Les livraisons en Belgique sont franco pour une commande minimum de 300,00 €; livraison hors la Belgique sont franco pour une commande minimum de 500,00 €, pour des longueurs jusqu'à 2m. Pour des paquets à partir de 2m, les frais de transport seront facturés (franco et non franco). Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. (Huit jours après la livraison, les réclamations ne sont plus recevables.)

Art. 9

Euro-Luce est membre de RECUPEL et paie une cotisation administrative. Le client supporte les coûts de la collection et du recyclage.

Art.10

Tous les luminaires à LED ont une garantie de 5 ans, sauf indication contraire.

Les mesures reprises dans ce catalogue et sur notre site web sont uniquement informatives et peuvent être modifiées sans préavis préalable.

Prix sans TVA, sans recupel, sous réserve de fautes d'impression et de modification, à tout moment et sans préavis préalable. Nos conditions de vente sont d'application.